



Incident Division d'Attaque sur un feu d'appartement ayant occasionné la blessure d'un Sapeur-Pompier

Mots clefs

*Rupture, Division d'attaque, Pression, Coup de bélier, 65/40*40*

Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : 08/2020

- Contexte :
- Accident survenu : de jour

Météo : sec ensoleillé

Circonstances :

Intervention INC

Résumé des faits :

Lors d'un feu d'appartement au 6^e étage d'une habitation collective, avec propagation au 7^e, le chef d'agrès demande l'établissement d'une ligne d'attaque par les voies de communication existantes.

Pendant la progression dans l'appartement, établissement en pression et lance fermée, la division d'attaque 65/40*40 cède, laissant le binôme d'attaque en cours de progression sans moyen en eau et blessant à la cheville un chef d'agrès présent à ce moment précis à côté de la division.

Illustrations



¹ Dans la mesure du possible, ce PIAS devra être limité à un recto / verso.

Conséquences

Bilan humain

Interne au service : <i>1 Sapeur-pompier professionnel, Chef d'Agrès au Fourgon. Fracture pied gauche Arrêt de travail d'un mois.</i>	Extérieur au service : <i>Néant</i>
--	--

Bilan matériel

Interne au service : <i>Retrait des divisions d'attaque 65/40*40 sur l'ensemble du parc matériel du SDIS.</i>	Extérieur au service : <i>Néant</i>
--	--

Analyse

Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s)

*Rupture de la pièce de jonction, coté tuyau, lors des variations de pression lors du travail de la Lance à débit variable.
Trois accidents répertoriés dont un en intervention.*

Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	Néant	Retrait immédiat des personnels lors de la rupture, entraînant une baisse de pression et de débit.
Organisationnels	Néant	Néant
Techniques	Accidents déjà répertoriés sans remontée de signalement.	Néant
Environnementaux	Néant	Néant

Réaction(s) immédiate(s)

Mesures conservatoires : Retrait des divisions incriminées par remplacement de divisions en alu.

Demande d'expertise auprès de la société concernant la division incriminée et trois autres a priori « saine ». (Neuve)

Mesures de prévention

Analyse préliminaire de l'accident avec reconstitution des conditions lors de la rupture.

Rapport avec préconisations votées en CHSCT en septembre.

Test grandeur nature avec la société mettant en évidence la rupture sur une division neuve en Novembre.

Courrier de retrait définitif de la gamme de division suite à l'expertise de la société, remboursement des sommes engagées sur ce type de matériel au SDIS.